

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

AT 2024/0035

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de travaux d'enfouissement de réseaux secs (électriques et téléphoniques) par l'entreprise BOUYGUES E&S AUVERGNE- Lempdes (63), rue du Château d'eau, du 02 septembre au 13 octobre 2024 inclus

Article 1

La rue du Château d'Eau, sera interdite à la circulation, au droit du chantier, durant la période **du 2 septembre au 13 octobre 2024**.

Article 2

Le stationnement et le passage piéton seront interdits dans la partie concernée. La rue sera remise en circulation dès que possible, pour éviter la gêne, surtout pour les riverains.

Article 3

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Brigade de Romagnat.

Fait à Tallende, le 9 juillet 2024

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

